



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Ressources Humaines

Rectorat
**Division des personnels administratifs, techniques et
d'encadrement**

Montpellier, le 7 octobre 2021

31 rue de l'Université
CS 39004
34064 MONTPELLIER Cedex 2

COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE
18 OCTOBRE 2021
Revalorisation IFSE Filière administrative

Objet : Revalorisation triennale de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des personnels administratifs de cat A, B et C

Éléments réglementaires et de contexte

IFSE (décret 2014-513 du 20 mai 2014) : indemnité de fonction de sujétion et d'expertise. Indemnité principale, versée mensuellement.

Un projet de plan pluriannuel, en cours de discussion dans le cadre de l'agenda social issu du Grenelle de l'éducation, vise à revaloriser la filière administrative au travers de différents leviers : métiers et compétences, organisation administrative, accompagnement des parcours professionnels, formation initiale et continue, requalification des emplois et repyramidage de la filière, revalorisation indemnitaire.

Les mesures indemnitaires nationales reposent sur :

- le choix de fixer au niveau national de nouveaux minima de gestion de l'IFSE qui bénéficieront aux agents dont l'IFSE est à ce jour la plus faible au regard de leur corps et de leur groupe de fonctions,
- un rapprochement de l'indemnitaire des personnels logés et non logés avec la détermination d'un abattement maximum de 15% pour les personnels logés.

IFSE proposition académique et mise en œuvre :

Au regard des orientations nationales arrêtées et de l'enveloppe budgétaire allouée à l'académie, la proposition académique en convergence avec l'académie de Toulouse est la suivante :

- 1) alignement des planchers académiques à la valeur cible ministériel du groupe / corps
- 2) limitation de l'écart indemnitaire entre personnels logés et non logés à 15%
- 3) mise en oeuvre à d'une revalorisation pour tous les agents

Montant brut annuel temps plein

Corps	Groupe / logé (L) non logé (NL)	Plafond IFSE	Plancher académique actuel	Valeur cible nationale	PROPOSITION académique
ADJAENES	G1 NL	11 340€	C1 3255 € C2 3436 € C3 3608 €	3 500€	3 500€
	G1 L	7090	/	2 975€	2 975€
	G2 NL	10800	C1 3010 € C2 3177 € C3 3336 €	3 300€	3 300€
	G2 L	6750	/	2 805€	2 805€
SAENES	G1 NL	17 480€	CN 4940 € CS 5335 € CE 5709 €	5 400€	5 400€
	G1 L	8 030€	CN 2935 € CS 3170 € CE 3391 €	4 590€	4 590 €
	G2 NL	16 015€	CN 4420 € CS 4774 € CE 5107 €	5 200€	5 200€
	G2 L	7 220€	/	4 420€	4 420€
	G3 NL	14 650€	CN 4113 € CS 4442 € CE 4753 €	5 000€	5 000€
	G3 L	6 670€	CN 2522 € CS 2724 € CE 2914 €	4 250€	4 250€
ATTACHE	G1 NL	36210€	CN 8431 € APAE 11109 € HC 12875 €	8 200€	8 500 €
	G1 L	22310€	CN 5232 € APAE 6690 € HC 7725 €	6 970€	7225 €
	G2 NL	32130€	CN 6298 € APAE 8163 € HC 9306 €	8 000€	8 000€
	G2 L	17205€	CN 4166 € APAE 5217 € HC 5907 €	6 800€	6 800€
	G3 NL	25500€	CN 5232 € APAE 6690 € HC 7607 €	7 800€	7 800€
	G3 L	14320€	CN 3634 € APAE 4480 € HC 5057 €	6 630€	6 630€
	G4 NL	20400€	CN 4700 € APAE 5953 € HC 6757 €	7 600€	7 600€
	G4 L	11160€	CN 3359 € APAE 4104 € HC 4623 €	6 460€	6 460€

Le dispositif a vocation à s'appliquer à tous les personnels de l'académie quel que soit leur date d'entrée dans le corps ou dans l'académie. Cette mesure est applicable avec effet rétroactif au 1er janvier 2021.
La mise en œuvre est prévue sur paie de novembre 2021.